□□ Origine des Droits de l'Homme et de la Justice Occidentale

Droits de l'Homme, droit pénal, Constitution : ce que l'Occident a redécouvert après le Coran

☒ Sommaire

- Introduction
- 1. Dignité humaine intrinsèque
- 2. Égalité devant la loi
- 3. Présomption d'innocence et charge de la preuve
- 4. Vie privée, honneur et diffamation
- 5. Liberté de conscience et de religion
- 6. Propriété et autonomie juridique (hommes et femmes)
- 7. Héritage : un droit codifié très ancien
- 8. Droit pénal : légalité, proportion, responsabilité
- 9. Justice sociale et redistribution
- 10. La Constitution de Médine : un texte constitutionnel avant l'heure
- Conclusion

☒ *Écouter le résumé audio*

☒ Cet audio propose une synthèse. L'argumentaire détaillé et les références sont dans l'article.

☒ Résumé audio : *« Origine des Droits de l'Homme et de la Justice Occidentale »*
Lecture privée, accessible uniquement via ce wiki.

PhiWiki – Science Univers

Introduction

L'Occident moderne se présente volontiers comme l'inventeur des **Droits de l'Homme**, du **droit pénal rationnel** et de la **Constitution politique**. Historiquement, cette narration est incomplète.

De nombreux principes considérés aujourd'hui comme des conquêtes modernes apparaissent déjà de manière claire, structurée et normative dans le **Noble Coran** (VIIe siècle) et dans la pratique du Prophète Muhammad □ , soit **plus de dix siècles** avant leur formulation européenne.

Cet article ne prétend pas que l'Occident a « copié » mot pour mot le Coran, mais démontre une réalité plus dérangeante : **l'Occident a redécouvert, reformulé et laïcisé des principes déjà existants**, puis les a présentés comme une invention ex nihilo.

---

1. Dignité humaine intrinsèque

Le Coran pose un principe fondamental : la dignité humaine est **innée**, indépendante de la race, du statut social ou de la croyance.

« **Nous avons honoré les fils d'Adam**… »
Coran, Al-Isrâ' 17:70

Cette dignité n'est pas accordée par un État : elle est reconnue comme un fait ontologique.

Repères occidentaux

- **France :** Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, **26 août 1789**, art. 1.
- **ONU :** Déclaration universelle des droits de l'homme, **10 décembre 1948**.

➜ Écart chronologique : environ **1 100 à 1 300 ans**.

---

2. Égalité devant la loi

L'Islam supprime très tôt toute hiérarchie juridique fondée sur la naissance.

PhiWiki – Science Univers

« **Le plus noble auprès d'Allah est le plus pieux**. »

Coran, Al-Hujurât 49:13

Aucun privilège de sang, aucune caste légale.

Repères occidentaux

- **France :** abolition des privilèges, **nuit du 4 août 1789**.

➜ L'Islam supprime les privilèges juridiques **12 siècles avant** la Révolution française.

---

3. Présomption d'innocence et charge de la preuve

Le Coran rejette toute responsabilité collective et toute condamnation sans preuve.

« **Nulle âme ne portera le fardeau d'une autre**. »

Coran, Al-An'âm 6:164

Principe juridique confirmé par la Sunna :

« **La preuve incombe à celui qui affirme**, et le serment à celui qui nie. »

Hadith, 40 Nawawi, n°33

Repère occidental

- **France :** présomption d'innocence, DDHC, art. 9, **1789**.

---

4. Vie privée, honneur et diffamation

4.1 Interdiction d'espionner

« **Ne vous espionnez pas**… »

Coran, Al-Hujurât 49:12

PhiWiki – Science Univers

4.2 Accusation sexuelle = preuve extrême ou crime de calomnie

> « Ceux qui accusent des femmes chastes sans produire quatre témoins… ce sont des menteurs. »
> Coran, An-Nûr 24:4

> Le Prophète refusait de juger sans preuve claire et repoussait même les aveux ambigus (cas de Ma'iz, femme de Ghamid).

Repères occidentaux

- **France :** loi sur la diffamation, **29 juillet 1881**.
- **ONU :** protection de la vie privée, **1948**.

---

5. Liberté de conscience et de religion

> « **Nulle contrainte en religion**. »
> Coran, Al-Baqarah 2:256

Repères occidentaux

- **Édit de Nantes : 1598** (tolérance partielle, révocable).
- **ONU :** liberté de religion, **1948**.

---

6. Propriété et autonomie juridique (hommes et femmes)

> « **Aux hommes une part de ce qu'ils ont acquis, et aux femmes une part de ce qu'elles ont acquis**. »
> Coran, An-Nisâ' 4:32

Repères occidentaux

- **Royaume-Uni :** Married Women's Property Act, **1882-1883**.
- **France :** autonomie juridique complète, **1965**.

PhiWiki – Science Univers

7. Héritage : un droit codifié très ancien

> « **Aux hommes revient une part… et aux femmes revient une part**… »
>
> Coran, An-Nisâ' 4:7

Le Coran est l'un des premiers textes à **chiffrer juridiquement** l'héritage et à le rendre obligatoire.

---

8. Droit pénal : légalité, proportion, responsabilité

> « **Allah n'impose à aucune âme plus qu'elle ne peut porter**. »
>
> Coran, Al-Baqarah 2:286

Principe de proportionnalité, absence de responsabilité collective, suspension de peine en cas de doute.

Repères occidentaux

- **Beccaria :** *Des délits et des peines*, **1764**.
- **Codes pénaux modernes :** XIXe siècle.

---

9. Justice sociale et redistribution

> « **Les aumônes sont destinées aux pauvres… aux endettés…** »
>
> Coran, At-Tawbah 9:60

Repère occidental

- **France :** Sécurité sociale, **1945**.

---

10. La Constitution de Médine (622)

Texte politique écrit, organisant :

- droits et devoirs,
- pluralisme religieux,
- justice commune,
- autorité encadrée.

PhiWiki – Science Univers

> ➔ Un **texte constitutionnel fonctionnel** rédigé **plus de 1 100 ans avant 1789**.

Conclusion

> L'Occident n'a pas inventé ex nihilo les droits humains. Il les a **redécouverts, reformulés et sécularisés**.

> Le Coran, lui, les pose comme des **limites supérieures** que même le pouvoir ne peut franchir.

PhiWiki – Science Univers